PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord
Secrétariat général

Direction de la coordination des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales

Lille, le 19 OCT. 2026

Affaire suivie par pôle 3 – pref-bicpe3@nord.gouv.fr

Courriel avec A.R.

Monsieur le directeur général,

Vous m'avez sollicité par courrier du 20 décembre 2024 et du 8 décembre 2025, pour acquérir le bénéfice des droits acquis pour les rubriques 4510 et 4511, procéder à la déclaration au titre de la rubrique 4140-2 et ainsi mettre à l'arrêt les tours aéroréfrigérantes qui ont été remplacées par un système de pompes à chaleur pour les installations classées de votre établissement IMPERATOR situé 340 rue Breuze 59780 BAISIEUX.

L'inspection des installations classées a procédé à l'examen de votre dossier, par conséquent, je vous donne acte :

- de la déclaration d'antériorité du 21 décembre 2021 susmentionnée et de la mise à jour des volumes des activités classées sous les rubriques 2915 (procédés de chauffage utilisant des fluides caloporteurs) et 2910 (installations de combustion) déclarées par courrier du 14 juin 2018 ;

- des nouvelles quantités de stockage déclarées au titre des rubriques 4510 (53 tonnes) et 4511 (75 tonnes) ;

- du non classement du site au titre de la rubrique 2921 suite à la mise à l'arrêt des installations précitées ;

- du report des opérations de réhabilitation à réaliser dans le cadre de la mise à l'arrêt des activités au titre de la rubrique 2921.

Ces modifications sont désormais inscrites sur le fichier des installations classées.

Par ailleurs, je vous informe que vos déclarations sont prises en compte :

- au titre de la rubrique 4140-2 (9 tonnes). Les dispositions de l'arrêté du 13 juillet 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous l'une ou plusieurs des rubriques nos 4120, 4130, 4140, 4150, 4738, 4739 ou 4740 ;

- la notification de la mise à l'arrêt définitif des deux tours aéroréfrigérantes conformément aux dispositions de l'article R. 512-39-1.I du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Par délégation, le chef de bureau,

Gauthier COQUEREL

SAS IMPERATOR
340 rue de Breuze
59780 BAISIEUX

morgane.reffas@imperator.fr